

Communiqué

du 28 juillet 2011



Protection du public et du personnel

Les sites de la Chambre de métiers désormais équipés de défibrillateurs

Des défibrillateurs sont installés aujourd'hui sur les différents sites de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) à Marseille, Venelles, Arles et Salon-de-Provence. Placés à proximité des lieux d'accueil du public, ils permettront d'intervenir aussi bien pour les personnels de la Chambre que pour les visiteurs. Chaque année, la CMA 13 reçoit entre 30.000 et 35.000 visiteurs.

Des agents, formés comme Sauveteurs Secouristes du Travail (SST), ont déjà reçu une première information sur l'utilisation de ces machines, et poursuivront par une demi-journée de formation à l'automne.

Afin d'être en mesure de réagir en cas d'incident, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône anticipe ainsi une réglementation qui entrera prochainement en vigueur pour les lieux publics.

Contact presse : Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org
www.cma13.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Bouches-du-Rhône